

Mais dira-t-on :

— « Je ne bois que du bon alcool ».

— « Du Rhum Saint-Joseph ? »

— « Eh ! bien oui le voilà ton *rhum* mon brave.

Je lis dans un journal de Paris :

« Le 11 mars (1911) la huitième chambre correctionnelle de Paris, a condamné le nommé Abraham-Mardochée Mossé à 2,000 francs d'amende pour « tromperie sur la nature de la marchandise vendue ».

— « Quelle marchandise ? »

— « Un alcool de basse qualité que ce Monsieur avait eu l'imprudenc de baptiser « Rhum Saint-Joseph ».

Ce poison était livré à des prix exorbitants par une prétendue « maison de commission des spiritueux français », qui n'a jamais existé que sur le papier à lettres de Mossé.

A beau mentir qui vlent de loin...

• • •

Je ne suis pas pour le *pledge* pris sans conviction et voici pourquol.

Un ivrogne irlandais se présente un jour à M. X. Dans sa poche il a sa pauvre bouteille vide. Il gémit et se lamente.— « C'est malheureux être tombé si bas. Sa sainte mère qui est si vieille le pleure, son pauvre Patrick, jadis si bon. Elle l'a supplié de signer le *pledge* — et il le fera—oui, c'est bien entendu »